

## La Bataille de l'Eau Noire : un combat inspirant Une tout autre politique

Chloé Deligne et Vincent Lequeux

**De janvier à octobre 1978 on vit naître et grandir à Couvin, dans le sud du Hainaut, une opposition radicale contre un projet de barrage planifié par l'État. Ce que l'histoire en a retenu est resté discret. Pourtant, cet épisode mérite un regard rétrospectif à plus d'un titre.**

Au début du mois de janvier 1978, lors d'une réunion d'information organisée par Inter-Environnement Wallonie et deux associations naturalistes locales à propos d'un projet de barrage à Couvin, les premières signatures sont récoltées en vue de former un comité d'action contre ce projet. L'opposition au barrage se structure ensuite très rapidement puis se distingue par l'intensité de ses actions, sa détermination, ainsi que par l'originalité et la diversité des moyens déployés. Ces dimensions ont été bien mises en évidence par le documentaire réalisé par Benjamin Hennot en 2015<sup>1</sup>.

### Une véritable panoplie

Pendant des mois, outre les réunions régulières, la création et la diffusion de journaux, d'affiches et de tracts, les opposants s'illustrent par l'organisation de nombreuses actions : la réalisation d'une contre-expertise, la mise sur pied de caravanes d'information qui sillonnaient les villages de la région ou de cortèges folkloriques, la mise en scène de la pendaison des effigies des principaux responsables politiques ou techniques du barrage, l'occupation d'institutions "ennemies" (le ministère des Travaux publics à Bruxelles ou les locaux du Centre économique régional wallon à Namur), une intervention sauvage sur un plateau de télévision, des revendications imprimées sur des billets de banque utilisés comme moyens de diffusion, des sabotages à répétition du chantier, le déversement de fumier sur le bâtiment de la direction, etc.

Plus notoire encore, la lutte contre le projet de barrage a été l'occasion de la première émission de radio libre (ou radio pirate) en Belgique, *Radio Eau Noire*, née de la rencontre d'antibarragistes couvinois-es avec des militants libertaires lors d'une assemblée internationale organisée par la Fédération des radios démocratiques italiennes en mars 1978 à Paris<sup>2</sup>. Les enregistrements, donnant les nouvelles et appelant à la mobilisation, étaient diffusés clandestinement, depuis des endroits mouvants. Chaque semaine ils gagnaient en audience, à mesure que les équipes chagées des émetteurs, jouant aux maquisards, échappaient systématiquement à la poursuite de la Brigade de surveillance et de recherche (BSR), section de la gendarmerie spécialisée dans les groupes « radicaux ».

La réalisation d'outils culturels est aussi à mettre à l'actif de la résistance au barrage. Une BD fut détournée, des chansons furent créées et un disque 33T produit, à la fois comme l'expression du mouvement et comme support pour des soutiens extérieurs. Divers artistes engagés, de Julos Beaucarne au GAM (Groupe d'Action musicale), en passant par André Bialek, Paul Louka ou Jacques-Ivan Duschesne y participèrent. Un concert eut lieu au Janson à l'ULB après la « victoire », en soutien aux personnes mises en examen par la justice à la suite d'une opération de sabotage du chantier.

Le documentaire de Benjamin Hennot, qui s'appuie principalement sur les témoignages des antibarragistes de l'époque, certains publiés depuis<sup>3</sup>, a permis de redonner une place à la Bataille de l'Eau Noire dans l'histoire des luttes de territoire. Cependant, il laisse volontairement de côté le contexte historique dans lequel se déroula cette lutte, tout simplement parce que, des aveux même du réalisateur, c'était la vitalité de la lutte, ses ressorts et ses moyens qui l'intéressaient et rien d'autre.

### **Au cœur des tensions politiques**

La lutte couvinoise gagne pourtant à être replacée dans le contexte de l'époque. Cela permet de mieux en comprendre les enjeux mais aussi de la mettre en perspective, notamment au regard de luttes contemporaines. En réalité, le conflit entre les populations locales et l'État se trouvait à la confluence de nombreuses questions politiques qui agitaient la Belgique de la fin des années 1970 : les questions d'écologie et de démocratie, les tensions économiques, les tensions communautaires et les aspirations régionalistes, toutes étroitement liées entre elles.

Au moment où le ministre des Travaux publics, Guy Mathot (PS), annonce officiellement le 24 janvier 1978 qu'un barrage sera construit sur l'Eau Noire à proximité de Couvin, cela fait quelques années que la question de l'eau est au centre de préoccupations croissantes en Belgique. La grande sécheresse de l'été 1976 a peut-être servi d'accélérateur mais les plans sont en gestation depuis les années 1960 et le barrage est évoqué depuis 1969. Ce que l'on craint principalement à l'époque c'est la pénurie d'eau en regard des besoins croissants, qu'il s'agisse des besoins des ménages ou des besoins des industries (principalement la sidérurgie et la pétrochimie), que ce soit pour leurs fabrications, le refroidissement de leurs circuits ou la navigation dont elles dépendaient. On cherche également à assurer une quantité d'eau suffisante aux rivières et aux fleuves afin de diluer et évacuer les pollutions dont elles sont le réceptacle. À l'époque, rappelons-le, il n'y a pas de station d'épuration en fonction en Belgique et les eaux usées sont directement rejetées au réseau hydrographique.

Pour trouver des solutions face à des besoins pensés au sein d'un paradigme productiviste (en dépit de la publication du rapport Meadows<sup>1</sup> en 1972), plusieurs organismes et institutions ont été chargés de se pencher sur ce qu'on a rapidement appelé « le problème de l'eau ». Ainsi, le Commissariat royal au problème de l'eau voit-il le jour en 1965. Il est chargé de proposer des solutions. Dans son rapport final remis en 1969, il propose le captage des eaux de surface à des fins domestiques (ce que jusque-là on avait préféré éviter). C'est ainsi, par exemple, que la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux (CIBE, ancêtre de Vivaqua) est autorisée en 1969 à construire une usine de potabilisation de l'eau de la Meuse à Tailfer (Lustin, province de Namur), afin d'alimenter en eau non seulement la population bruxelloise mais aussi une partie de la Flandre. Le Commissariat conclut aussi son rapport sur l'utilité des barrages : ils permettent de retenir les eaux « excédentaires » de l'hiver pour mieux les redistribuer durant les périodes d'étiage. Ils assurent ainsi l'alimentation des usines et industries implantées le long des rivières tout autant que la navigation, et permettent la dilution et l'évacuation des pollutions. Certains d'entre eux permettent en outre de stocker de l'eau utile à l'alimentation

---

1 Aussi connu sur le nom Rapport du club de Rome, le rapport Meadows (du nom de ses deux principaux rédacteur·ices Donella et Denis Meadows), intitulé *The Limits to Growth* (« Les limites de la croissance »), critiquait dès 1972 l'idée d'une croissance infinie et les bases de l'économie productiviste. Il est généralement considéré comme un point d'inflexion dans les débats sur les crises écologiques et le néo-libéralisme (NDLR)

domestique. Le barrage de l'Eau d'Heure mis en eau en 1977 après plusieurs années de travaux a ainsi été conçu pour assurer l'ensemble de ces fonctions. Il alimentait Charleroi en eau potable, la Sambre et la Meuse en eau « industrielle », le canal de Charleroi (et le site pétrochimique de Feluy) en eau de « navigation » et l'ensemble du réseau hydrographique en eau de « dilution » des pollutions.

Dans un cadre de pensée où la croissance économique reste un horizon indépassable et où les ingénieurs affirment sans sourciller que les barrages « *font mieux que la nature* », la question de l'eau, ou plutôt, les questions d'eau, vues depuis le point de vue de l'État, concernent forcément des échelles qui dépassent largement les réalités locales. Un barrage à Couvin, c'est la navigation sur la Meuse et donc le sort des industries liégeoises ou l'avenir d'un réacteur nucléaire à Huy dont le refroidissement est essentiel (Tihange 1 est entré en fonction en 1975). Un barrage à Couvin, cela peut même être une pièce dans des enjeux transnationaux. C'est ce que suspectèrent très rapidement les Couvinois-es au départ de différents indices. À l'époque, la Belgique était en négociation avec les Pays-Bas à propos d'ouvrages de canalisation nécessaires au port d'Anvers mais qui devaient être menés sur le territoire batave. Dans la balance, les Néerlandais avaient posé des exigences en matière de qualité des eaux de la Meuse à l'entrée de leur territoire. Quelques barrages sur des affluents de la Meuse pouvaient donc aussi jouer le rôle de réservoirs de dilution pour satisfaire ces exigences. Le ministre s'est toutefois toujours défendu de l'idée que le barrage à Couvin avait un lien avec les traités belgo-néerlandais.

À la lecture de ces éléments, on comprend cependant pourquoi le dossier du barrage de Couvin trouvait sa place sur la ligne des tensions politiques communautaires et régionalistes dans une Belgique en voie de fédéralisation, puisque Couvin, d'une certaine manière, était ainsi mise en lien avec le destin du port d'Anvers, lui-même lié à celui de Zeebruges. Dans le chef du ministre belge des Travaux publics (également ministre des Affaires wallonnes au sein du gouvernement, et régionaliste par ailleurs), on a pu dire qu'il s'agissait, en construisant des infrastructures en Wallonie, d'équilibrer les investissements de l'État entre la Flandre et la Wallonie, souvent pointés comme inégaux du côté wallon. Du point de vue des antibarragistes, il fallait au contraire dénoncer le sacrifice de leur territoire au bénéfice des ports flamands.

Enfin, une autre question, celle des modes d'organisation de la démocratie, fait de la mobilisation couvinoise une caisse de résonance, volontaire ou involontaire, de préoccupations politiques du temps. En effet, dans les années 1970, la question de l'autonomie et de l'autogestion des communautés locales est au cœur de débats entre mouvements qui se cherchent à la gauche de l'échiquier politique. Le contexte des premières réformes de l'État ouvre des brèches nouvelles pour ces questions. Du Rassemblement wallon à Démocratie nouvelle en passant par divers groupes politiques écologistes naissants, dont les Amis de la Terre, l'organisation interne des mouvements et le « fédéralisme intégral » sont âprement débattus. Pour certains, ce fédéralisme doit être compris, comme la nécessaire reconnaissance « *de l'existence de communautés de base (territoriales, économiques, sociales, culturelles) fonctionnant sur les principes d'autonomie, d'autogestion, de fédération, (et) de contrôle (par la base)* »<sup>4</sup>. Le mouvement antibarragiste de Couvin, sans le revendiquer, a été une expérience pratique de ces principes d'autonomie, d'autogestion et de démocratie directe.

Ainsi, les événements de Couvin s'inscrivent-ils dans le face-à-face entre visions productivistes de l'État et collectifs écologistes en phase de définition sur l'échiquier politique. Le fait que les antibarragistes de Couvin aient été à la fois en cheville avec des associations naturalistes, en lien avec Inter-Environnement Wallonie (créé en 1971), avec les Amis de la Terre (association fondée en 1976 en Belgique sur base d'un mouvement international né aux États-Unis en 1969) mais aussi avec des personnalités ou des idées libertaires indique bien que leur combat fait partie intégrante de l'histoire (de l'écologie) politique en Belgique.

En définitive, si la contestation des Couvinois-es de 1978 mérite une place pleine et entière dans le récit historique c'est non seulement parce qu'elle s'inscrit sur les lignes de tensions qui traversent la société et la politique belge, en pleine effervescence dans ces années-là, mais aussi parce que leur lutte « victorieuse » se caractérisa par un foisonnement inédit d'actions, ne suscita pas de violence policière et se solda par l'abandon d'un projet d'État, ce qui n'est pas si commun. Trente-cinq ans plus tard, on peut se demander si une telle lutte aurait encore des chances d'aboutir, alors que le contrôle, la surveillance des individus et la criminalisation des actions d'opposition aux intérêts de l'État et des entreprises ont considérablement gagné en puissance.

---

1 Benjamin Hennot, *La Bataille de l'Eau Noire*, 73 min, 2015. Lire également dans le même mini-dossier, les réponses de Benjamin Hennot à nos questions, p. 73-75.

2 Comité belge, « Radio libre, expression libre et libre entreprise », *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, n° 6, 1981, p. 71-76.

3 René Walgraffe, *Le barrage et autres nouvelles*, Nantes, Ed. Amalthée, 2021.

4 *Manifeste. Pour une Démocratie Nouvelle*, 1973, p.3 (réédition dans la revue d'Etopia, 2013, 12, accessible en ligne <https://etopia.be/blog/1973/02/01/manifeste-pour-une-democratie-nouvelle-1973/>) ; Benoit Lechat, *Ecolo, la démocratie comme projet*, t.1 : 1970-1986 : Du fédéralisme à l'écologie, Namur, Ed. Etopia, 2014 (en particulier pp. 66-81).